Les salariés de l'artisanat : une force qui compte !

VOTRE FORCE POUR L'AVENIR

« Nous sommes 2 400 000 salariés à travailler dans les entreprises de l'artisanat. Nous représentons une force de travail productive en bien et service très importante. Nous contribuons à faire la renommée des entreprises de l'artisanat ». Cette force de travail, nous devons la faire reconnaître comme une force sociale qui compte.

Avec la volonté de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de travail, des rémunérations, des salariés de l'artisanat, la Cgt a signé avec l'Upa et les autres syndicats un accord dit de dialogue social.
Pour la Cgt, l'objectif de cet accord est de contribuer à faire reconnaître et appliquer les droits déjà existants. Nous voulons aussi, mettre en place des instances de représentations des salariés de l'artisanat, avec des délégués de site, des comités interentreprises de l'artisanat. Permettant de négocier pour gagner des avantages sociaux pour tous les salariés de l'artisanat, précisément sur l'organisation du travail, le temps de travail, les salaires, la protection sociale, Mais aussi bénéficier d'avantages comme :

- les chèques déjeuner, les chèques vacances
- la mutuelle, la prévoyance. La solidarité quand un salarié est dans la difficulté ;
- l'arbre de noël collectif, fêter les départs à la retraite, médaille du travail ;
- droit à la formation professionnelle, d'apprentissage, qualifiante, syndicale ;
- des indemnités de transports, des crèches
- l'aide aux reclassements, embauche des salariés handicapés, égalité homme/femme ;
- création d'une carte avantage artisanat ;
- mise en place de Chsct un comité d'hygiène, de sécurité et pour les conditions de travail ;
- reconnaissance et validation des acquis de l'expérience, pour des évolutions de carrière...

Nous devons agir et créer des syndicats des salariés de l'artisanat, afin de nous rassembler et faire entendre notre voix et nos revendications.

Se syndiquer à la Cgt, c'est se donner les moyens de connaître nos droits, de pouvoir mieux dialoguer, mieux négocier avec les employeurs de l'artisanat.

Cela permet de mieux nous défendre et d'être solidaire entre salariés.

Se syndiquer à la Cgt, c'est se faire respecter dans notre travail, dans notre dignité, dans nos droits.

<u>Syndiquons-nous à la Cgt !</u>